

Compte rendu de la séance du 18 octobre 2016

Délibérations du conseil:

Agence Régionale de Santé (DE 2016 037)

Madame Le Maire explique que l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées demande au Conseil Municipal de donner son avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Elle explique qu'au regard des enjeux de démocratie sanitaire, pour structurer l'espace régional, deux scénarios sont soumis à concertation :

- 1) un découpage de 13 territoires, correspondants aux départements
- 2) un découpe en 6 territoires, fondé sur le regroupement de certains départements limitrophes.

Après avoirs délibéré le Conseil Municipal décide d'acter le premier scénario soit un découpage de 13 territoires correspondants aux départements actuels.

Taxe d'aménagement (DE 2016 038)

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Madame Le Maire propose de renouveler sur le territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1,5%, sauf pour les parcelles A 542; A540; A 548; A533 qui elles, seront au taux de 3,5 % car ces parcelles sont riveraines de chemins où les réseaux (EDF, Eau, Assainissement) sont en cours d'installation.

- Achats

- * d'un souffleur à dos : 612€ ht
- * d'une épareuse : 5 000€ ht

- Emploi

- * Madame BELIT Geneviève a été recrutée en CDD pour assurer le bus et la cantine scolaire + tap du lundi "multiactivités" en remplacement de Madame MICHELON qui assure le remplacement de Madame MARIETTE en congès maladie
- * Monsieur SABATHE Damien sera recruté en remplacement de Mr TOURET Quentin a compter du 14 Novembre 2016 pour une duree de 3 mois.

- Travaux:

- * Loyer communal route des pyrénées : les cheminées vont être enlevées car ne peuvent plus servir de part la vétusté des conduits et problème de fuite. Des devis sont en cours
- * Les travaux au canal du Moulin débiteront lundi 24 Octobre.
- * Réseaux EDF, Veolia, Assainissement chemin desservant terrain Manches: L'entreprise Colas est retenue pour un montant de 8415.37 €ht

- Ecole/garderie

- * Un parent d'élève a demandé à ce que la garderie soit gratuite à partir de 8h25 , heure de départ du bus pour Saint-Lézer. A l'unanimité le Conseil Municipal décide que le coût de la garderie reste à 1€ quelque soit l'heure ou l'enfant arrive.
- * Un premier conseil des élèves organisé par les maîtres d'écoles dans le cadre du projet pédagogique a eu lieu le 29 septembre 2016. Les personnes de la mairie en charge de l'école ont été invitées.

Des demandes d'équipements, de nettoyage sanitaires, d'occupation des locaux..... ont été faites. Une réponse leur sera donnée au prochain conseil d'élèves qui aura lieu en décembre.